
**Rapport de la Commission des finances du Conseil communal d'Yverdon-les-Bains
chargée de l'examen du préavis PR21.36PR**

**concernant
le budget pour l'année 2022**

Monsieur la Présidente,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission a siégé les 1er, 8 et le 15 novembre pour l'étude du budget 2022.

Elle était composée de Mesdames Sophie MAYOR, excusée le 15 novembre et non remplacée, Marisa PARDO, Raluca VILLARD, et Messieurs Laurent ROQUIER, Ramzi KAROUI, excusé et remplacé par M. Ervin SHEU, Juan Antonio RAMIREZ, excusé le 8 novembre et remplacé par Gildo DALL'AGLIO, Younes SEGHROUCHNI et du soussigné, président, désigné rapporteur.

La délégation municipale était composée le 1^{er} et le 8 novembre de M. Fabrice WEBER, chef du Service des finances, le 15 novembre de MM. Pierre DESSEMONTET, Syndic, et Fabrice WEBER, chef du Service des finances. Nous les remercions pour la présentation détaillée du budget, de sa mise en perspective et des éclaircissements apportés.

Généralités sur le budget

En préambule, la Commission des finances réitère sa remarque de 2021 au niveau de l'élaboration du budget 2022 pour la Ville par la Municipalité. C'est un exercice compliqué vu la situation sanitaire actuelle et la difficulté de prévoir son évolution. Il est donc difficile d'extrapoler des prévisions futures tant au niveau des charges que des recettes. La COFI remercie la Municipalité et le Service des finances pour le sérieux avec lequel le budget a été établi dans ces conditions.

Par ailleurs, la COFI a bien entendu la position de la Municipalité sur les axes d'élaboration du budget 2022 se basant sur :

- définition d'une enveloppe globale par service
- réallocation des ressources sur le fonctionnement en lieu et place d'une politique d'investissements.

La Municipalité a défini dans le cadre du budget 2022, les thèmes suivants :

- la transition énergétique
- le plan climat
- la digitalisation de l'administration communale

Le déficit budgété de l'ordre de CHF 8.7 millions est en très forte augmentation en regard des années précédentes. En outre, il y a lieu de garder à l'esprit que ce déficit prend également en considération des revenus extraordinaires de l'ordre de CHF 3 millions portant sur des acomptes sur des terrains à Verdan et au PST. Ces opérations réduisent d'autant le montant du déficit.

Le budget 2022, prend en considération divers points :

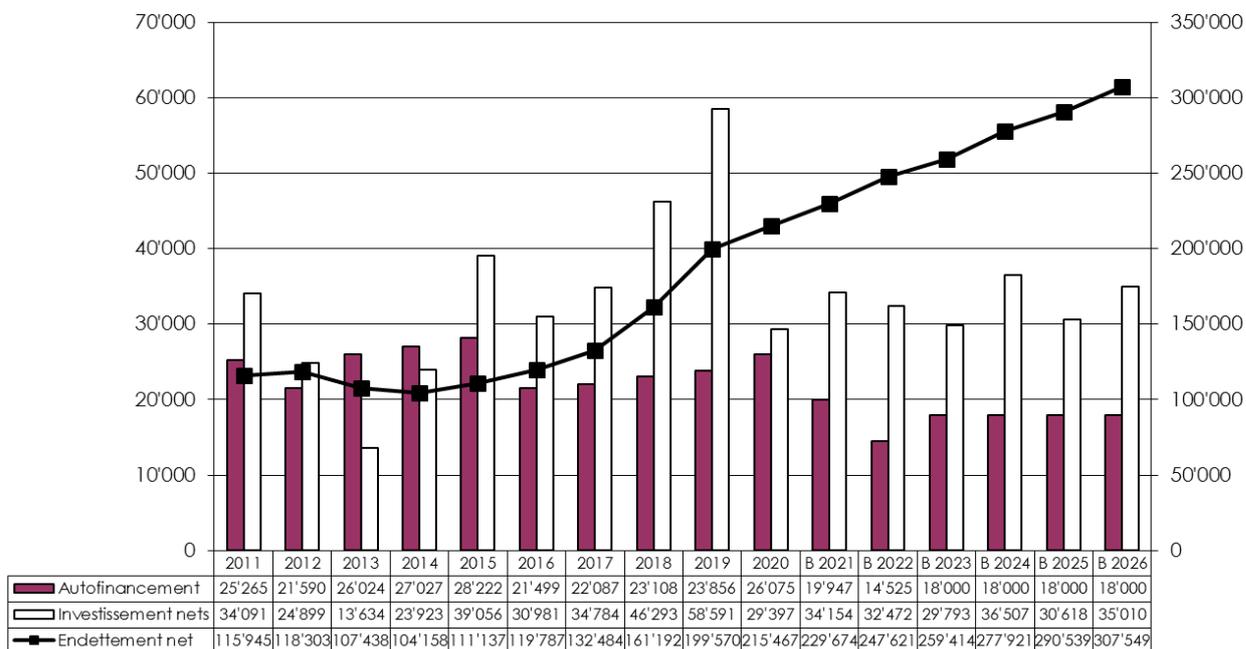
- augmentation des amortissements liés aux récents investissements votés par notre conseil au cours de ces dernières années ;
- augmentation de l'effectif du personnel (39.67 ETP) ainsi qu'une adaptation ; salariale pour le personnel avec une hausse des cotisations patronales à la caisse de prévoyance ;
- augmentation des coûts des transports publics pour KCHF 663' ;
- soutien aux activités culturelles et sportives suite à la crise sanitaire pour KCHF 300' ;
- augmentation des émoluments du contrôle des habitants et de la police des constructions ;
- augmentation des tarifs de ports pour les taxes d'amarrage et d'hivernage ;
- hausse de 45cts/m³ du prix de vente de l'eau après une hausse de 15cts/m³ en 2021 ;
- augmentation de 20cts/m³ de la taxe d'épuration ;
- relèvement du prix de l'énergie sur l'électricité et le gaz respectivement de 7.5 % et de 10.7 % ;
- revenus extraordinaires suite à l'encaissement de produit sur les terrains de Verdun et du PST pour CHF 3 mios.

Comme déjà relevé dans les budgets 2020 et 2021, les importants investissements consentis par la Ville d'Yverdon-les-Bains au cours de ces dernières années se font ressentir au niveau du budget 2022 avec des amortissements à hauteur de CHF 24.33 mios.

Un élément toujours inquiétant est l'évolution du compte de fonctionnement. L'écart entre la courbe des charges et celle des revenus se réduit par rapport à 2021 ce qui signifie pour le moment que la commune est toujours en mesure d'assumer les charges du ménage communal. Tout élément extraordinaire tant au niveau des recettes (non perçues) ou des charges (non prévues) pourrait réduire encore cet écart poussant à l'extrême la Ville à emprunter pour financer ses besoins courants, une situation qui doit évidemment à tout prix être évitée.

Le tableau qui suit montre l'évolution de la situation financière, avec la courbe de la dette qui augmente de manière discontinue pour toute la durée de la nouvelle législature.

AUTOFINANCEMENT, INVESTISSEMENTS NETS ET ENDETTEMENT NET (en milliers de francs)



Élément positif à relever, malgré un taux d'endettement de l'ordre de CHF 295 mios à fin 2021, le taux moyen d'intérêts se monte à 1.3 % assuré pour les 8 prochaines années en regard d'une moyenne cantonale de 1.5 %.

Quant au degré d'autofinancement, il passera de 58.4 % en 2021 et à 44.7 % en 2022, ceci principalement en raison d'une augmentation du déficit budgété de CHF 5.5 mios et des investissements à CHF 32 mios sur 2022, portant la marge d'autofinancement à CHF 14.5 mios en baisse de CHF 5.5 mios par rapport à 2021.

Dépenses et recettes par dicastères

Administration générale

101 Municipalité

3040.01 Fonds de Prévoyance Municipalité

Augmentation suite à la nouvelle organisation ainsi que par le remplacement d'un ancien membre de la Municipalité qui ne cotisait pas à la prévoyance professionnelle.

3528.01 Promotion économique

Comprend des contributions à Y-Parc KCHF 54', au PST KCHF 254' ainsi que les cotisations à l'ADNV KCHF 311'

3193.00 Contributions et cotisations

KCHF 15' à la participation de la Ville à la participation de l'Association des Syndics du district Jura NVD au fonds culturo-sportif. Comprend également les cotisations à l'UCV pour KCHF 35', à l'UVS pour KCHF 18', et au RVAJ pour KCHF 18'

3653.00 Aides, subventions culture loisirs

Enregistre notamment la Fête Cantonale de Gymnastique pour KCHF 26', l'Abbaye (cortège) pour KCHF 55', Fête protocolaire du 1^{er} août pour KCHF 38'

3659.00 Dons, aides et subventions diverses

Les comptes 2020 ont enregistré l'ensemble des écritures liées à la crise COVID-19 / pas de comparaison avec budget 2021 & 2022

110 Secrétariat général

3011.00 Traitements

L'ETP nouveau de poste de coordinateur de projets doit servir de liens entre les divers dicastères de la Ville

3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets

Lié à la gestion des mandats des marchés publics

3189.00 Autres prestations de tiers

La COFI ne comprend pas le mandat pour un nouveau concept du rapport de gestion

140 Archives

3011.00 Traitements

Le nouvel ETP est partiellement compensé par une baisse du compte 3012.00 Salaires personnel auxiliaire

427 Bureau Agglo Y

3902.00 Imputations internes biens, service, marchandises

Charges liées aux prestations fournies par la Ville dont une partie se retrouve dans le compte 4526.00 Participation communes, aménagement territoire

Finances

190 Office informatique

3011.00 Traitements

L'augmentation de 0.3 ETP est compensée par une convention signée avec deux communes du Nord Vaudois pour la gestion de leur parc informatique

193 Unité géomatique et informatique du terrain (SIT)

3011.00 Traitements

Actuellement 8 Communes clientes soit celles de Grandson, Orbe, Yvonand, St-Croix, Cuarny, Giez, Bonvillars et Concise

L'engagement de 0.8 ETP pour un nouveau poste d'ingénieur-e SIT est lié notamment au développement du Géoportail MAPNV, il sera partiellement compensé par le compte 4356.00 facturation de service à tiers

200 Comptabilité générale

3170.00 Frais de réceptions et de manifestations

Report du 75^{ème} anniversaire de l'ACVBC (Association Cantonale Vaudoise des Boursiers Communaux) sur 2022, compensé par compte 4653.00 Participation de tiers, sponsoring

3184.00 Frais de contentieux et de poursuites

La COFI s'étonnait d'une forte baisse de ce poste en 2021 au vu de la situation économique. Pour 2022, il s'agit d'une adaptation par rapport à la situation comptable de 2020 ce qui semble plus correct aux yeux de la COFI

210 Contributions publiques

3301.01 Défalcatons et remises

Chiffre calculé sur la base des informations transmises par le service des contributions du Canton

4001.00 Impôts sur le revenu

La situation à fin octobre est conforme au budget 2021 au niveau des rentrées, toutefois, le mois de décembre correspond au plus important encaissement d'impôts. La

Municipalité a opté pour une croissance de l'ordre de 0.7 % de l'impôt sur le revenu alors que le Canton se base lui sur une augmentation de 3.7 %

40011.00 Impôts sur le bénéfice des sociétés

Pour rappels les comptes 2020 ont enregistrés des impôts payés sur le bénéfice par trois entreprises yverdonnoises dont la pérennité n'est pas garantie (référence rapport COFI sur le PR21.10PR).

Le Canton prévoit quant à lui une augmentation des revenus sur les impôts de l'ordre de 19 % alors que la Commune, elle table sur une hausse de 23 %

220 Service financier

4242.00 Gains comptables sur immeubles

Des démarches sont en cours afin de faire un appel d'offres sous forme de DDP pour les terrains de Verdan devant dégagé KCHF 1'500'

Au niveau du PST, les demandes de terrains sont très soutenues devant permettre de pouvoir encaisser un montant de KCHF 1'500'

La COFI n'est pas convaincue de l'aboutissement des démarches précitées sur 2022

230 Amortissement et subventions divers

3312.00 Amortissements des bâtiments et constructions

Correspond à l'amortissement des anciens fonds d'études de la commune

Sports - Tourisme - bâtiments

170 Sports

3170.00 Frais de réception, manifestation

Camp sportif des jeunes KCHF 30', Conférence sport innovation et santé KCHF 20', Course de la bonne résolution KCHF 30', Coop Beach Tour KCHF 30', Santé Act'Yv + sport pour les collaborateurs KCHF 41' (+KCHF 14' vs 2021), Festival yverdonnois du sport et de l'activité physique KCHF 30', Urban projet KCHF 30' (+KCHF 10' vs 2021), Rallye cyclo KCHF 4' (-KCHF 9' vs 2021).

3189.00 Autres prestations de tiers

La participation au projet Espaces publics à moins de 5 minutes se chiffre à KCHF 20'

171 Installation piscines/patinoire

4392.00 Entrées et abonnements

La COFI pense que le budget est très optimiste avec des rentrées à fin octobre de l'ordre de KCHF 140'

173 Stades

3121.00 Consommation d'eau / 3122.00 Consommation de gaz / 3123.00 Consommation d'électricité

Les diverses augmentations sur ces postes correspondent à l'exploitation des nouveaux bâtiments du stade avec notamment la forte augmentation des vestiaires

355 Bâtiments scolaires

3312.00 Amortissements des bâtiments

Les deux principaux postes correspondent aux bâtiments scolaires et au Collège des Rives, et comprend également la Toiture du Collège Pestalozzi et prises Wifi, câblage informatique des bâtiments.

4271.00 Produits des locations

Baisse des locations (nombre) des salles de gym

Mobilité – Travaux et environnement

120 Mobilité

3011.00 Traitements

Création d'un service en lieu et place d'office actuellement avec augmentation de son personnel

180 Transports publics

3517.00 Part. coût transports NV-Vallée de Joux

L'augmentation est liée à la facture reçue du Canton respectivement de la DGMR

182 Vélos en libre-service

3189.00 Autres prestations de tiers

La COFI est surprise de montant vu que les achats de vélos devraient être terminés

4271.00 Produits des locations

Situation au 15.11. KCHF 40'

310 Domaines

4232.00 Loyers terrains et fermages patrimoine financier

L'augmentation correspond à la mise en location des anciens terrains « Ballestraz »

311 Plantage

LA COFI regrette que le compte plantage ne soit pas équilibré tout en tenant compte le caractère social des plantages yverdonnois

400 Direction et administration STE

3011.00 Traitement

La COFI regrette l'augmentation de 0.3 ETP pour un nouveau poste de gestionnaire des plantages et qu'il ne soit pas affecté au compte 311 Plantage afin d'avoir un coût précis

442 Environnement

3149.00 Organisation générale

Comprend outre les mesures environnementales pour KCHF 100' suite à la mise en place de la taxe forfaitaire déchets (cpte 455.4342.13) les frais de recherche et d'analyse des sites pollués

465 STEP-exploitation et entretien

3011.00 Traitements

Le poste de juriste servira notamment à traiter la gestion des règlements actuelles du STE, le nouveau règlement sur l'assainissement et le suivi des recours de la taxe forfaitaire de base, les règlements sur les terrains agricoles et les doléances pointues liées aux procédures de contrôle par des entreprises tiers. Au suivi des contrats avec les communes raccordées à la STEP et la convention de collaboration avec Incyte, les conventions d'entretiens et les conventions d'équipements.

466 STEP- compte épuration

L'augmentation de 0,20 cts/m³ servira pour les investissements futurs. Cela représente pour une famille dans un appartement environ CHF 20.--/an et dans une villa environ CHF 60.--/an. La COFI est d'avis que ces augmentations sont très optimistes vu que la consommation individuelle se chiffre à 120 lt/jour.

Jeunesse et cohésion sociale

500 Conseil d'établissement

3185.00 Honoraires, frais d'expertises et cachets

Concerne uniquement le plan de mobilité scolaire

3652.01 Projets d'établissements

Concerne divers projets pour les EPP / EPEG / ESDF et ESLM. La COFI s'étonne que ce poste ne soit pas ventilé dans les comptes propres aux écoles

560 Clinique dentaire de la jeunesse

3011.00 Traitements

L'augmentation de 0.2 ETP fait suite à une forte augmentation des prestations

4320.00 Facturation des soins

Augmentation des revenus avec un financement via le Canton

575 / 576 / 577 / 578 / Camps sportifs

Pour tous les camps sportifs, la participation des parents se monte à CHF 16.--/jour

714 Réseau d'accueil de jour – RéAjy

3655.14 FYAE

L'augmentation fait suite notamment à l'ouverture de nouvelles places

719 Intégrations

3011.00 Traitements

L'augmentation globale de 0.86 ETP est partiellement compensée par une réduction du compte 3012 Salaires personnel auxiliaires.

720 Prévoyance sociale

3515.00 Participation à la facture sociale

La COFI relève qu'Yverdon-les-Bains au même titre que deux autres communes vaudoises n'est pas concernée par l'accord UCV / Canton sur la facture sociale, ceci en raison du plafonnement de l'aide

740 Office du logement

3011.00 Traitements

L'augmentation de 0.8 ETP fait suite à l'audit afin d'assurer le principe d'un double contrôle. La COFI trouve le montant de ce poste surévalué et n'est pas convaincue d'une augmentation des effectifs notamment via l'engagement d'un gestionnaire. Elle pense plus judicieux la mise en place d'un processus permettant de répondre tant aux conclusions de l'audit que d'un traitement adéquat des dossiers.

Sécurité publique

601 Police administrative

3011 Traitements

Le nouveau poste d'inspecteur des chantiers vise un renforcement des contrôles

61 Corps de police

Pour rappel le Conseil ne peut amender ce compte, il s'agit d'un compte d'association régionale qui dispose de ses propres organes

611 Coût de la Police Régionale

3011 Traitements

L'engagement de 4 nouveaux aspirants-e de police, ces derniers-e signent une convention de formation sur 36 mois

4521.02 Facturation aux communes de PNV

La part d'Orbe se monte KCHF 1'846'

612 Charge de sécurité publique
3511.00 Part. aux coûts de la réforme policière
Ce montant est payé au Canton

613 Parcs
4272.00 Redevances d'utilisation places de parc
Revenu au 10.11 KCHF 2'906'
Par ailleurs, il est prévu d'étendre la facturation des horaires des places de parc avec une suppression de l'heure gratuite entre 12h30 & 13h30, ceci aux mêmes tarifs horaires qu'actuellement.

614 Véhicules et garage
3115.00 Achats véhicules
La COFI se pose la question sur les possibilités d'acquisition de véhicules électriques

616 Amendes
4370.00 Amendes et 4370.01 Amendes radar
A ce jour, le montant se chiffre à KCHF 2'530'

Urbanisme – Ressources humaines – Cultures et durabilité

12 Agenda 21
3012.00 Salaires personnel auxiliaire
Engagement d'une assistante pour KCHF 50'

130 Ressources humaines
3011.00 Traitements
le 0.9 ETP poste chef-fe de projets s'occupera de la révision du statut du personnel, de la mise en application de nouveaux règlements consécutifs et de la modification du système de la gestion du temps au sein de l'administration
3091.00 Frais de formation
Baisse pour des raisons budgétaires
3099.00 Frais divers du personnel
Repas de fin d'année organisé par chaque service

131 Office du personnel/assurances
3011.10 Primes fidélité employé / 3012.05 Indemnités de départ
Selon règlement du personnel / moyenne sur les dernières années

15 Service de la Culture
La COFI réitère la même remarque que sur le budget 2021 à savoir que le service de la culture est très certainement le service le plus impacté par l'évolution de la crise sanitaire ce qui rend d'autant plus difficile l'exercice budgétaire

152 Direction du service de la culture

3012.00 Salaires personnel auxiliaire

Comprend notamment l'engagement de deux assistants pour un montant de KCHF 50'

3653.00 Aides, subventions culture, loisirs

Comprend notamment Les Brandons KCHF 40', Fête de la Musique KCHF 50', 1^{er} août à la Plage KCHF 30', Les Arpenteurs KCHF 70' (+KCHF 20' vs 2021), La Dérivée KCHF 55' (+KCHF 15' vs 2021), Nuit des musées KCHF 20' (+KCHF 5' vs 2021), Association Cygnes Création-Nova-Jazz KCHF 45' (+KCHF 20' vs 2021), Centre de doc Pestalozzi KCHF 25', Soutien Cie Moost KCHF 20' (nouveau), Soutien Cantamisu KCHF 20' (nouveau) Projet LNM KCHF 40' (nouveau)

La subvention au Numerik Games pour KCHF 120' se trouve depuis cette année sous le compte 3653.17 vs 3653.00 en 2021.

La COFI espère que les mesures municipales d'harmonisation décidées par la Municipalité pour KCHF 131' ne toucheront pas les manifestations populaires.

Par ailleurs, la COFI se pose la question de la pérennisation dans le temps de certaines subventions à des associations privées afin de pouvoir dégager des moyens financiers pour participer à de nouveaux projets.

3653.03 Amalgame

La COFI est surprise de l'augmentation de la subvention de KCHF 10' en faveur de l'Amalgame, il semblait qu'en accord de financement Canton / Commune avait été mis en place en 2019.

3653.06 Subventions culturelles

dont KCHF 80' pour la commission culturelle en faveur de divers projets artistes locaux

3653.08 Musée d'Yverdon

Subvention annuelle augmentée de KCHF 50'

3653.16 Subvention Jeux du Castrum et autres

Jeux du Castrum pour KCHF 190' et les Rendez-vous de la Place pour KCHF 20' (séance d'harmonisation KCHF 20')

154 Centre d'art contemporain

3011.00 Traitements

La COFI s'étonne que le poste de 0,5 ETP pour la gestion des projets lié au pourcent culturel se trouve sous le CACY

156 Bibliothèque publique

3011.00 Traitements

L'augmentation de 1.3 ETP fait suite à des demandes de la COGE

3012.00 Salaires personnel auxiliaire

Comprend l'augmentation pour des auxiliaires de week-end pour KCHF 19'

157 La Marive

Elle rappelle au Conseil que la Marive coûte à la collectivité quelque CHF 3'845.-- par jour à charge du dicastère de la culture

3189.00 Autres prestations de tiers

Comprend des frais de promotion de la Marive comme souvent demandé par la COFI lors des années précédentes

426 Police des constructions

3012.00 Salaires personnel auxiliaire

Correspond à l'engagement d'un stagiaire

4313.00 Emoluments administratifs

Augmentation suite remarques de la Cour des comptes

Service des énergies

La COFI est pour le moins surprise du mode de procéder de ce service avec notamment l'engagement de personnel (régularisation du statut ?) qui était jusqu'à présent engagée sous forme de mandat sous les comptes 3189.00 Autres prestations de tiers. Lors du budget 2020, la COFI avait interpellé la Municipalité respectivement son service des énergies dans son rapport à la suite d'une très forte augmentation des comptes précités en se posant la question s'il ne s'agissait pas de salaires (Référence rapport COFI PR19.26PR)

801 Direction

3012.00 Salaires personnel auxiliaires

Engagement d'un auxiliaire pour KCHF 100', la COFI est surprise du montant du salaire pour un auxiliaire

802 Immeubles

3141.00 Charges fixes d'entretien des bâtiments

L'augmentation correspond à la mise aux normes des sécurités gaz

805 Informatique

3111.10 Achats machines, mobilier et logiciels

Augmentation liées à la création des nouveaux postes (ETP)

3902.00 Imputations internes biens, services, marchandises

correspond notamment à 30 % du compte 190 Office Informatique

806 Service commercial et développement

L'augmentation se chiffre à 40 % en regard des comptes 2020

3011.00 Traitements / 3189.00 Autres prestations de tiers

Référence remarque en tête de chapitre

807 Administration et finance

L'augmentation se chiffre à 30 % en regard des comptes 2020

810 Achats en ventes eau

3121.20 Achat eau

Augmentation des tarifs de Sagenord SA de 0.20 cts/m³, le prix devrait être fixe jusqu'en 2025.

4351.10 Vente eau

L'augmentation de 0.45 cts/m³. Cette augmentation correspond pour une personne à une charge supplémentaire de l'ordre CHF 19.70 annuel (base consommation 120 lt/jour), ceci sans prendre en considération la taxe d'épuration (augmentée de 0.20 cts/m³)

811 Entretien du réseau eau

3114.00 Achats matériel, machines et outillage

Concerne l'entretien des vannes / réparation des fuites

821 Entretien du réseau gaz

3123.31 Frais acheminement de tiers

Baisse de la facture de GazNat

830 Achats et ventes électricité

3123.20 Achats d'électricité

Il faut lire dans la remarque Achat d'électricité de 95 GWh en non 98GWh, Prix d'achat 7,167 cts/kwh

831 Entretien du réseau électricité
3123.30 Acheminement HT/THT – pertes
L'augmentation correspond au timbre de Swissgrid pour KCHF 300'

Charges par nature

Attribution aux fonds : il s'agit essentiellement du fond STEP, fonds déchets.
Aides et subventions : comprend notamment les aides complémentaires communales, couverture du déficit de TRAVYS, des versements à la Fondation Petitmaître et à la FYAE
Participations aux collectivités publiques : correspond principalement à la facture sociale, fonds de péréquation ainsi que l'augmentation du coût des transports
Amortissements : lié au Collège des Rives, Axe principal d'agglomération, rue du Four, nouvelle caserne du SDIS, le Stade, la STEP, les bornes WIFI, la réfection du Château.
Intérêts des dettes : ils diminuent malgré la croissance de la dette, ceci sous l'effet des taux d'intérêts très bas
Biens, services et marchandises : amélioration du réseau routier et entretien des bâtiments scolaires, achat énergie (gaz & électricité) achat eau.
Charges de personnel : augmentation de 39.67 EPT, augmentations statutaires

Revenus par nature

Prélèvement sur les fonds : fonds de recapitalisation de la CIP et provisions pour gaz, fonds d'efficacité énergétique.
Autres prestations et subventions : subvention FAJE
Remboursement des collectivités publiques : évolution du système de péréquation, facturation complémentaire à PNV et au SDIS
Taxes, émoluments et vente : taxe sur les déchets, taxe CO2, droit de timbre, vente énergie (gaz et électricité), adaptation du tarif du contrôle des habitants et de la police des constructions, prix de vente de l'eau, amendes radars, taxe d'épuration.
Revenus du patrimoine : valorisation foncière
Impôts : légère progression des impôts sur les personnes physiques de 0.7 %, impôt sur le capital

Considérations :

Le budget 2022 prévoit une augmentation du personnel de KCHF 5'775' soit 8.1 % vs budget 2021 comprenant une augmentation des effectifs de 39.67 EPT. A titre d'information, le coût du personnel a augmenté en l'espace de 8 ans sur la base des comptes de l'ordre de 30 % alors que les recettes fiscales n'ont progressé que de 4.62 % durant ce même laps de temps. Cette tendance se confirme malheureusement dans le budget 2022, ce qui inquiète la COFI, les charges de personnel constituant le 32.36 % du budget.

La Commission des finances a bien compris la volonté de la Municipalité de positionner son administration vers l'avenir avec mise en avant de la digitalisation et de la promotion des services et prestations mis à disposition par la Ville.

Néanmoins, elle est d'avis qu'avant de procéder à une augmentation de l'ordre de 39.67 ETP, la Municipalité doit réaliser une analyse critique et complète des diverses fonctions de l'administration avec la fermeture d'un ETP non nécessaire lors du départ du titulaire et la création d'un nouveau ETP pour des besoins spécifiques de sa stratégie définie en amont.

Au vu des heures supplémentaires effectuées par les divers services de la Ville, la COFI aurait compris une augmentation des postes de l'ordre d'une dizaine ETP pour 2022. L'augmentation d'ETP n'est pas la seule manière de maîtriser les heures supplémentaires, c'est aussi une tâche du management de prioriser les tâches et de simplifier le travail.

Dans le cadre des recettes fiscales, la COFI ne rejoint pas la Municipalité sur la prudence au niveau des encaissements. Si en effet, le Canton table sur de fortes croissances des recettes fiscales tant au niveau des personnes physiques que morales, le scénario retenu par la Ville semble, aux yeux de la COFI trop optimiste.

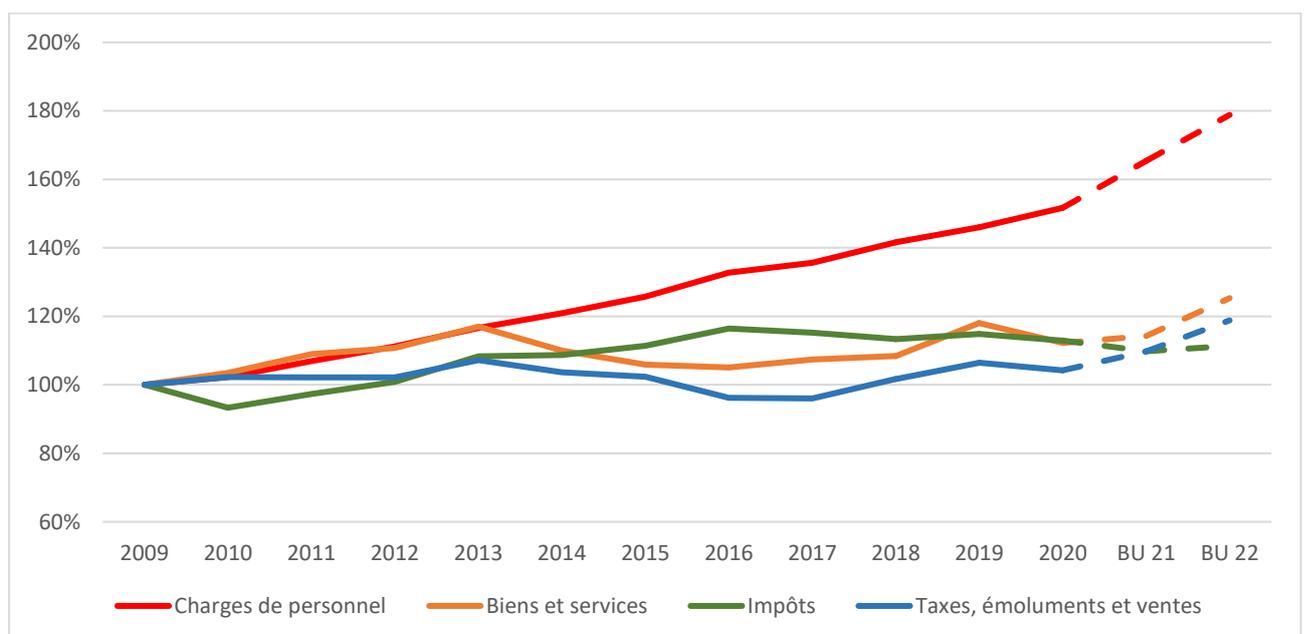
En regard du budget 2021, les recettes fiscales sur le bénéfice des sociétés sont en augmentation de l'ordre de 23.3 % quant aux personnes physiques l'augmentation se chiffre à 0,7 %. La COFI relève qu'il ne faut pas oublier que la crise sanitaire est toujours d'actualité et que les résultats des entreprises seront certainement impactés sur les comptes 2021 ceci malgré une reprise économique sur le 2^{ème} semestre. Dans ce cadre, il n'a pas lieu de se comparer avec l'impôt sur le bénéfice des sociétés dans les comptes 2020 (KCHF 3'900') puisqu'un montant de l'ordre de KCHF 1'500' représentait le versement d'impôts de trois entreprises dont on a aucune garantie qu'il soit pérenne.

Par ailleurs, la Municipalité a pris l'option d'augmenter de manière très importante les diverses taxes notamment sur le prix de l'eau et de la taxe d'épuration (+ 0.65 cts / m3). Le prix moyen en Suisse pour l'eau se situe à CHF 1.60/m3 vs Yverdon CHF 2.40 /m3.

Corolaire à ces augmentations, celles liées à l'énergie (gaz + 10.7 % / électricité + 7.5 %), La commission relève que la Municipalité a tant soit peu atténué la hausse du prix du gaz par un prélèvement sur le fonds de réserve de KCHF 1'500'.

Ces augmentations vont très certainement impacter de manière importante (plusieurs centaines de francs) la population yverdonnoise.

Enfin, la COFI est très sceptique au niveau du montant de KCHF 3'000' dans le cadre des valorisations foncières. En effet, le Conseil communal a refusé en septembre 2021, la vente des terrains de Verdan, A ce stade, il semble très optimiste de prévoir un encaissement de KCHF 1'500' sur 2022 pour un nouveau projet qui semble à l'amorce de son processus. Dans le cadre du PST, tant il vrai que la demande de terrains est soutenue, il y a lieu de garder à l'esprit que la Ville n'est pas le seul partenaire du parc scientifique et technologique et que ce dernier doit également faire face à des investissements importants à l'avenir afin de conserver son attractivité.



Le tableau ci-dessus démontre l'évolution des principaux postes de charges (personnel / biens et services) et revenus (impôts / taxes émoluments et ventes)

Conclusions :

La commission des finances est consciente que la Municipalité a procédé à des arbitrages par rapport à l'établissement de son budget sur la base des axes de développement qu'elle a défini pour cette législature. Néanmoins, elle pense qu'elle anticipe au travers de la création d'un nombre record de nouveaux ETP en lieu et place d'avoir un œil critique sur l'état des finances communales.

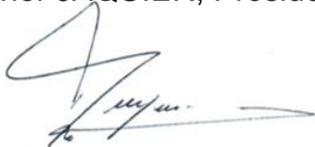
Il y a lieu de garder à l'esprit que l'amortissement des importants investissements consentis au cours de ces dernières années va engendrer dans les années futures des incidences non négligeables sur les résultats des budgets.

Comme mentionné en préambule de ce rapport, la construction de ce budget est très compliquée tenant compte de la situation sanitaire actuelle qui plus est qu'il s'agit du premier budget de la législature.

De plus, les enjeux futurs liés à la révision de la péréquation financière intercommunale sont très importants pour la ville. En effet, une baisse des recettes de la péréquation intercommunale ou des objectifs budgétaires non atteints auraient pour conséquence soit une hausse du taux d'imposition, et/ou une réduction des prestations en faveur de la population yverdonnoise. Il apparaît donc hasardeux d'augmenter aujourd'hui des charges constituées par la création de nouveaux ETP qui ont un caractère durable dans une administration communale.

Dans ce contexte et au vu des nombreuses incertitudes précitées, une faible majorité de la Commission des finances ne peut malheureusement suivre la Municipalité dans le cadre de la construction de son budget 2022 et vous recommande Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers de refuser le préavis PR21.36PR tel que présenté.

Olivier JAQUIER, Président



Yverdon-les-Bains, le 29 novembre 2021